

Québec, le 28 mai 2013

PAR COURRIEL :

ministre@mamrot.gouv.qc.ca

Monsieur Sylvain Gaudreault,
Ministre des Affaires municipales, des Régions
et de l'Occupation du territoire
Édifice Jean-Baptiste-De La Salle
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Aile Chauveau, 4e étage
Québec (Québec) G1R 4J3

Monsieur le Ministre,

Il nous fait plaisir au nom de la Corporation de développement économique communautaire de Québec (CDÉC), de vous transmettre notre point de vue sur la Loi cadre sur l'économie sociale. Dans un premier temps, nous saluons le dépôt de ce projet de loi que nous trouvons fort important et pertinent. Il vient reconnaître le travail accompli par de nombreux acteurs partout au Québec.

D'entrée de jeu, la CDÉC réitère que l'économie sociale est une grande famille formée par les entreprises coopératives, associatives (OBNL) et les mutuelles. Le gouvernement du Québec doit rester clair sur la question.

Notre positionnement dans de nombreux lieux de concertation, nous a permis de transmettre notre vision par le biais de mémoire du Regroupement des CDÉC du Québec, du Pôle d'économie sociale de la Capitale-Nationale, de la Table nationale des Pôles en économie sociale et celui du Chantier de l'économie sociale.

La CDÉC demande au gouvernement du Québec de mettre en priorité les modifications à la 3e partie de la loi des compagnies. Depuis plusieurs années, le gouvernement du Québec nous promet des changements. Des comités se sont penchés sur la question et plusieurs mémoires ont été déposés sans qu'il y ait aboutissement.

Pour la CDÉC, ces modifications permettraient aux entreprises associatives (OBNL) d'avoir un statut spécifique, bien à elles. Comment ces entreprises peuvent-elles se distinguer auprès de leurs membres, leurs partenaires et leur clientèle, par rapport aux groupes de pression, aux Fondations et même à un groupe de personnes qui mettent sur pied un petit club de sport de ruelle si celles-ci ont les mêmes lettres patentes. Pourtant, certaines entreprises associatives (OBNL) ont un chiffre d'affaires pouvant atteindre quelques millions de dollars. Les entreprises associatives de type OBNL méritent d'avoir des lettres patentes bien à elles.

Précisons en terminant que la CDÉC est impliquée dans les quartiers centraux de Québec depuis presque 20 ans. Elle a comme mission de : « *contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens et citoyennes des quartiers en revitalisation, en suscitant et en soutenant le développement économique communautaire et durable* » .

Nous travaillons selon les principes de développement économique communautaire et durable en vue de mettre en place des actions qui ont un impact sur la qualité de vie de nos citoyens et citoyennes. Ses projets sont fondés sur des besoins reconnus ou exprimés par les communautés elles-mêmes.

La CDÉC est une référence en matière de revitalisation en milieu urbain, vers qui les acteurs locaux se tournent pour obtenir l'information sur le milieu, évaluer les besoins, cibler les actions et mobiliser les ressources appropriées.

En vous remerciant d'avoir sollicité notre vision et recommandation, veuillez recevoir, Monsieur le Ministre, nos sentiments les plus distingués.

La présidente,



Lucie Villeneuve

Le directeur général,



Jacques Beaudet

CC Madame Agnès Maltais, députée de Taschereau, amaltais.tasc@mess.gouv.qc.ca
Monsieur André Drolet, député de Jean-Lesage, adrolet@assnat.qc.ca
Monsieur Sylvain Lévesque, député de Vanier, slevesque-vani@assnat.qc.ca
Madame Nancy Neamtan, PDG Chantier de l'économie sociale, nancy.neamtan@chantier.qc.ca